

ARRÊTÉ PORTANT SUR LA CIRCULATION
Chemin de la cure, rue du Peyra, rue de l'Hoste

Le Maire de la Commune de GUILLOS (Gironde),

Vu le code de la Route, et notamment l'article R225,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction interministérielle sur la législation routière, approuvée par arrêté du 24 novembre 1967,

Vu la demande d'arrêté de police de la circulation adressée par l'entreprise EIFFAGE ROUTE à Toulonne représenté par Mr Guillaume MOREL.

CONSIDERANT les travaux de réfection de voirie avec un reprofilage en grave émulsion, purge de chaussée et réalisation de revêtement bicouche, il convient de prendre les mesures nécessaires pour réglementer la circulation sur le Chemin de la Cure, rue du Peyra et rue de L'hoste

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise EIFFAGE ROUTE procédera aux travaux pour une durée de 60 jours à compter du 18 mai 2026.

Article 2 : Pendant la durée des travaux, l'accès aux rues du Peyra, de L'hoste et chemin de la cure se fera par restriction de voie avec une circulation alternée.

Article 3 : Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signifiées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967, mise en place par l'entreprise EIFFAGE ROUTE : réglementation manuellement.

Article 4 : L'entreprise restera seule responsable de tous dommages qui pourraient survenir aux personnes et aux tiers du fait ou à l'occasion de son chantier, dommages qu'elle règlera elle-même sans l'intervention de la collectivité. Les droits des usagers et des tiers resteront entièrement réservés

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de GUILLOS.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Mr. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Podensac,
- L'entreprise EIFFAGE ROUTE

Le 11 mai 2026

Henri SEILLAN,
Maire

